



## DÉCLARATION SUR LES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS D'ESPÈCES OU D'EFFETS - PARTICULIER

En caractères d'imprimerie S.V.P.

### PARTIE A – RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE QUI PRODUIT LA DÉCLARATION

Nom (Nom de famille)			
Prénom			
Autre prénom ou second prénom			Date de naissance Année Mois Jour
Adresse permanente de la personne			App.
Adresse municipale			
Ville		Pays	
Province/État		Code postal/Zip	
Numéro de téléphone		Citoyenneté	
Citoyenneté supplémentaire (s'il y a lieu)		Citoyenneté supplémentaire (s'il y a lieu)	
Type de pièce d'identité			
<input type="checkbox"/> Carte de résident permanent		<input type="checkbox"/> Passport	
<input type="checkbox"/> Autres		<input type="checkbox"/> Fiche d'établissement	
Autorité de délivrance de la pièce d'identité		N° de la pièce d'identité	
Pays		Province/État	

### PARTIE B – RENSEIGNEMENTS SUR L' IMPORTATION OU L' EXPORTATION

<input type="checkbox"/> Importation				<input type="checkbox"/> Exportation			
Point de départ des pièces ou des effets							
Ville		Pays			Année		Mois Jour
Points d'escale (avec dates)							
Ville				Date d'arrivée		Date de départ	
Pays				Année Mois Jour		Année Mois Jour	
Ville				Date d'arrivée		Date de départ	
Pays				Année Mois Jour		Année Mois Jour	
Ville				Date d'arrivée		Date de départ	
Pays				Année Mois Jour		Année Mois Jour	
Ville				Date d'arrivée		Date de départ	
Pays				Année Mois Jour		Année Mois Jour	
Point d'arrivée des espèces ou des effets							
Ville		Pays			Année		Mois Jour

**PARTIE C – RENSEIGNEMENTS SUR LES ESPÈCES OU LES EFFETS IMPORTÉS OU EXPORTÉS**

Espèces	Devises	Pays d'origine	Motif de l'importation ou de l'exportation	Montant	Taux de conversion en \$ CA	Montant total en CA/ Montant en \$ CA après conversion	
Canadiennes	S.O.	S.O.		S.O.	S.O.		
Non-Canadiennes							
Type d'effets (chèques, traites de banque, mandats de banque et autres effets)	Entité émettrice	Date d'émission			Motif de l'importation ou de l'exportation	Valeur (montant et devise)	
		Année	Mois	Jour		Montant	Devise
	Numéro de série ou autre numéro d'identification				Taux de conversion en \$ CA	Montant total (en dollars canadiens)	
	Numéro de série ou autre numéro d'identification				Taux de conversion en \$ CA	Montant total (en dollars canadiens)	
	Numéro de série ou autre numéro d'identification				Taux de conversion en \$ CA	Montant total (en dollars canadiens)	
	Numéro de série ou autre numéro d'identification				Taux de conversion en \$ CA	Montant total (en dollars canadiens)	
<b>GRAND TOTAL :</b>							
DOIT ÊTRE REMPLIE PAS LA PERSONNE QUI RÉDIGE LA DÉCLARATION						Timbre-dateur de l'ASFC	
Je déclare que les renseignements fournis dans la présente sont exacts, complets et véridiques.							
Signature				Date de la déclaration			
				Année    Mois    Jour			
<b>RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'ASFC</b>							
Nom de l'agent des services frontaliers				Numéro d'insigne			
Numéro de référence de l'ASFC (s'il y a lieu)				<input type="checkbox"/> Tous les champs données ont été remplis		<input type="checkbox"/> Lisible	



## Instructions

Selon la loi, toute personne ou entité doit déclarer à un agent des services frontaliers l'importation ou l'exportation des **espèces** ou des **effets** dont la valeur totale combinée est égale ou supérieure à 10 000 dollars canadiens (ou l'équivalent en devises étrangères). Le défaut de déclarer les espèces ou les effets peut entraîner leur saisie ou l'imposition d'une pénalité pécuniaire ou leur perte par confiscation.

Le terme « **espèces** » désigne les pièces courantes et les billets de banque du Canada et d'autres pays.

Le terme « **effets** » désigne les **titres** et les **instruments négociables au porteur** dont la propriété est établie par la possession physique. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, d'obligations non garanties, de bons du Trésor, de traites bancaires, de chèques et de mandats, mais cela exclut les récépissés d'entrepôt et les connaissements. Cette définition ne comprend pas les titres et les instruments négociables à endossement restrictif ou estampillés aux fins d'affranchissement, ou payables à une personne nommée et qui n'ont pas été endossés.

Pour calculer l'équivalent en dollars canadiens d'une devise étrangère, utilisez le taux de change publié par la Banque du Canada au moment de l'importation ou de l'exportation. Si la Banque du Canada ne publie pas de taux de change pour la devise en question, utilisez le taux de change en vigueur selon l'usage commercial normal.

### Qui devrait remplir ce formulaire?

Si vous transportez des espèces ou des effets d'une valeur totale de 10 000 \$ ou plus à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada **en votre propre nom** et que les espèces ou les effets sont en votre possession ou dans vos bagages, vous devriez remplir le formulaire E677 (Particulier).

Dans tous les autres cas d'importation ou d'exportation d'espèces ou d'effets d'une valeur totale en 10 000 \$ ou plus, vous devriez remplir le formulaire E667 (Générale). Si les espèces ou les effets déclarés au moyen du formulaire E667 (Générale) sont à bord d'un moyen de transport qui arrive au Canada ou qui en sort et qu'ils ne sont pas importés ou exportés par la poste, la personne responsable du moyen de transport devrait remplir le formulaire E668 (Moyen de transport), qui sera joint au formulaire E667 (Générale). On entend par « moyen de transport » tout type de véhicule ou d'embarcation utilisée pour le transport.

### Partie A – Renseignements sur la personne qui produit la déclaration

La personne qui produit la déclaration est celle qui transporte les espèces ou les effets au Canada ou à l'étranger.

### Partie B – Renseignements sur l'importation ou l'exportation

« **Point de départ** » :

- Si les espèces ou les effets sont transportés hors du pays d'exportation par voie terrestre, le « **point de départ** » désigne la ville où les espèces ou les effets ont traversé la frontière, ou la ville la plus proche du passage frontalier.
- Si les espèces ou les effets sont transportés hors du pays d'exportation par avion ou par bateau, le « **point de départ** » désigne la ville à partir de laquelle l'aéronef ou le bateau est parti avant de traverser la frontière du pays d'exportation.

« **Point d'escale** » désigne l'emplacement (ville, pays) d'un point d'arrêt ou de transit intermédiaire pendant le transport des espèces ou des effets entre les adresses de l'expéditeur et du destinataire.

« **Point d'arrivée** » :

- Si les espèces ou les effets sont transportés dans le pays d'importation par voie terrestre, le « **point d'arrivée** » désigne la ville où les espèces ou les effets ont traversé la frontière, ou la ville la plus proche du passage frontalier.
- Si les espèces ou les effets sont transportés dans le pays d'importation par avion ou par bateau, le « **point d'arrivée** » désigne la première ville où l'aéronef ou le bateau arrive après avoir traversé la frontière du pays d'importation.

### Partie C – Renseignements sur les espèces ou les effets importés ou exportés

Fournissez des renseignements sur chaque type d'espèces ou d'effets importés ou exportés.

Dans la section « **Motif de l'importation ou de l'exportation** », indiquez la principale raison pour laquelle les espèces ou les effets sont importés ou exportés. Les raisons peuvent comprendre les activités commerciales, le tourisme, les études, les cadeaux, les investissements ou les services bancaires.

Dans la section « **Total général** », indiquez le montant total en dollars canadiens de toutes les espèces et de tous les effets.

### Protection des renseignements personnels

L'information demandée dans ce formulaire est recueillie en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et elle est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

### Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter la page [Voyager avec 10 000 \\$ CA ou plus](#). Pour en savoir plus au sujet de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, visitez le site Web du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada à l'adresse suivante : [www.canafe.gc.ca](http://www.canafe.gc.ca). Vous pouvez aussi nous appeler sans frais de partout au Canada au **1-800-461-9999**. Si vous appelez de l'extérieur du pays, veuillez composer le **+1 204 983 3500** ou le **+1 506 636 5064**.